



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.11 du Code général des collectivités territoriales en fonction de l'urgence.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, Mme Catherine RIBAUVILLE, M. François BLANCHARD, Mme Isabelle PELERIAUX, M. Olivier CHERONT, Mme Nadège HOEL.

EXCUSES : M. Michaël STOCKER (pouvoir donné à Mme Isabelle BRISSON), Mme Amandine LISSE.

ABSENTS : Mme Virginie LECOMPTE, M. Alexandre MAGHUE, M. Sébastien DECAIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil en la personne de M. Olivier CHERONT.

I – OBLIGATION DE PARTICIPATION FINANCIERE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 AUX FRAIS DE SANTÉ DES AGENTS

Délibération à l'unanimité du conseil municipal pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlement labellisés des agents de la commune pour le risque santé 15 € par mois pour tout agent souhaitant souscrire à la prévoyance.

II – DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS

Délibération à l'unanimité du conseil municipal à l'unanimité pour une décision modificative n°2 portant sur divers virements de crédits comme décrit ci-après :

6817 D-OSF	13500 + 820 = 14320
75888 R-RF	1000 + 820 = 1820
28041512 R-OSF	13500 + 820 = 14320
203 D-RE	26915,99 + 820 = 27735,99

III – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

En attente du retour des appels d'offres.



IV – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CANDELABRES POUR ILLUMINATIONS

Délibération à l'unanimité du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CAMVS pour 2025.

V – SPL

Délibération à la majorité du conseil municipal relative à l'adhésion de la commune à la société publique local (SPL) Culture en Sambe pour un capital maximum de 1000 €.

VI – INFORMATIONS

Annonce de versement de l'aide de la CAMVS sur les travaux place de la Mairie suite à l'accord transactionnel d'un montant de 211 256,99 €.

Retour du terrain bien sans maître situé en face de l'école maternelle. Celui-ci devient la propriété de la commune de Vieux-Reng.

◆◆◆

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.